



---

# États financiers du Canton de Hawkesbury Est

31 décembre 2023

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1 – 2
État des résultats.....	3
État de la situation financière .....	4
État de la variation de la dette nette.....	5
État des flux de trésorerie .....	6
Notes complémentaires.....	7 – 15
Annexes	
Immobilisations corporelles – annexe 1.....	16
Excédent accumulé – annexe 2.....	17
État des résultats des réserves et fonds de réserve – annexe 3.....	18
État des charges par nature – annexe 4.....	19

---

Aux membres du conseil, résidents et contribuables du  
Canton de Hawkesbury Est

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Canton de Hawkesbury Est (la « Municipalité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)  
Le 8 avril 2024

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

**MNP s.r.l./LLP**

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8  
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703  
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703



**Canton de Hawkesbury Est**  
**État des résultats**  
 Exercice clos le 31 décembre 2023

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Imposition – toutes catégories	5 479 047	<b>5 518 669</b>	5 271 708
Moins montants reçus pour les :			
Comtés unis (note 4)	(2 161 139)	<b>(2 179 600)</b>	(2 068 660)
Conseils scolaires (note 4)	(826 575)	<b>(836 030)</b>	(821 912)
Imposition nette à des fins municipales	2 491 333	<b>2 503 039</b>	2 381 136
Frais des usagers	670 942	<b>782 991</b>	816 870
Paiements de transfert			
Gouvernement du Canada	376 055	<b>404 833</b>	670 042
Province de l'Ontario	325 317	<b>641 412</b>	799 331
Autres municipalités	317 904	<b>424 508</b>	748 760
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	<b>316 879</b>	-
Revenus de placement	-	<b>1 102</b>	1 123
Licences et permis	6 850	<b>7 277</b>	8 666
Pénalités et intérêts	105 000	<b>110 730</b>	110 360
Dons	-	<b>21 044</b>	-
Amendes	16 000	<b>6 522</b>	16 482
Revenus de location	10 500	<b>16 326</b>	21 384
	4 319 901	<b>5 236 663</b>	5 574 154
<b>Charges (annexe 4)</b>			
Administration générale	744 257	<b>837 562</b>	721 852
Protection des personnes et des biens	971 228	<b>1 026 542</b>	963 079
Services de transport	1 155 652	<b>1 678 027</b>	1 718 204
Hygiène et écologie	609 485	<b>779 558</b>	1 010 546
Loisirs et services culturels	158 625	<b>259 457</b>	221 429
Urbanisme et aménagement	136 135	<b>120 580</b>	237 109
	3 775 382	<b>4 701 726</b>	4 872 219
Excédent de l'exercice	544 519	<b>534 937</b>	701 935
Excédent accumulé au début	15 616 991	<b>15 616 991</b>	14 915 056
<b>Excédent accumulé à la fin (annexe 2)</b>	16 161 510	<b>16 151 928</b>	15 616 991

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



**Canton de Hawkesbury Est**  
**État de la situation financière**  
**au 31 décembre 2023**

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
<b>Actifs</b>		
Actifs financiers		
Encaisse	<b>62 664</b>	52 134
Débiteurs	<b>874 159</b>	1 360 490
Taxes	<b>823 673</b>	672 177
	<b>1 760 496</b>	2 084 801
<b>Passifs</b>		
Emprunt bancaire (note 5)	<b>920 000</b>	930 000
Créditeurs et charges à payer	<b>647 192</b>	711 736
Avantages sociaux futurs (note 6)	<b>17 560</b>	16 630
Revenus reportés (note 7)	<b>401 278</b>	510 833
Emprunts (note 8)	<b>1 229 369</b>	1 285 630
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles (note 9)	<b>123 500</b>	-
	<b>3 338 899</b>	3 454 829
Dettes nettes	<b>(1 578 403)</b>	(1 370 028)
Éventualités et engagements (notes 12 et 13)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	<b>17 666 895</b>	16 932 033
Stocks	<b>58 288</b>	50 306
Frais payés d'avance	<b>5 148</b>	4 680
	<b>17 730 331</b>	16 987 019
<b>Excédent accumulé (annexe 2)</b>	<b>16 151 928</b>	15 616 991

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil

\_\_\_\_\_, Maire

\_\_\_\_\_, Directeur Général/Trésorier



**Canton de Hawkesbury Est**  
**État de la variation de la dette nette**  
Exercice clos le 31 décembre 2023

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
	\$	\$	\$
<b>Excédent de l'exercice</b>	544 519	<b>534 937</b>	701 935
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	<b>(316 879)</b>	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>886 528</b>	757 632
Acquisition d'immobilisations corporelles	(804 000)	<b>(1 720 323)</b>	(2 104 422)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	<b>415 812</b>	-
(Augmentation) diminution des stocks	-	<b>(7 982)</b>	59 520
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	-	<b>(468)</b>	104 954
Augmentation de la dette nette	(259 481)	<b>(208 375)</b>	(480 381)
Dette nette au début	(1 370 028)	<b>(1 370 028)</b>	(889 647)
<b>Dette nette à la fin</b>	(1 629 509)	<b>(1 578 403)</b>	(1 370 028)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



**Canton de Hawkesbury Est**  
**État des flux de trésorerie**  
 Exercice clos le 31 décembre 2023

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent de l'exercice	<b>534 937</b>	701 935
Variation des éléments hors caisse des actifs et passifs		
Diminution (augmentation) des débiteurs	<b>486 331</b>	(829 866)
(Augmentation) diminution des taxes à recevoir	<b>(151 496)</b>	87 716
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	<b>(61 336)</b>	160 858
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	<b>930</b>	(3 515)
(Diminution) augmentation des revenus reportés	<b>(109 555)</b>	325 754
(Augmentation) diminution des stocks	<b>(7 982)</b>	59 520
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	<b>(468)</b>	104 954
	<b>691 361</b>	607 356
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	<b>(316 879)</b>	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>886 528</b>	757 632
	<b>569 649</b>	757 632
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	<b>1 261 010</b>	1 364 988
<b>Activités d'immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(1 600 031)</b>	(2 106 557)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	<b>415 812</b>	-
Diminution nette de l'encaisse due aux activités d'immobilisations	<b>(1 184 219)</b>	(2 106 557)
<b>Activités de financement</b>		
(Diminution) augmentation de l'emprunt bancaire	<b>(10 000)</b>	820 000
Produit d'emprunts à long terme	<b>111 253</b>	156 076
Remboursement du capital des emprunts	<b>(167 514)</b>	(208 263)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse due aux activités de financement	<b>(66 261)</b>	767 813
Augmentation nette de l'encaisse	<b>10 530</b>	26 244
Encaisse au début	<b>52 134</b>	25 890
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>62 664</b>	52 134

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 10.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



## **1. Changement de méthodes comptables**

### Chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Municipalité a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers », qui remplace SP 1200 « Présentation des états financiers ». SP 1201 est généralement l'équivalent de SP 1200 à l'exception que la Municipalité est désormais tenue de présenter un état des gains et des pertes de réévaluation présentant séparément : les gains et pertes non réalisés attribuables aux instruments financiers de la catégorie de la juste valeur; les gains et pertes de change associés aux actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère qui n'ont pas été réglés; les montants reclassés à l'état des résultats lors de la dépréciation ou du règlement; et les autres éléments du résultat étendu des résultats d'entreprises publiques et de partenariats commerciaux. Lors de l'adoption de ce chapitre, la Municipalité rend compte de sa situation financière en présentant son excédent ou déficit accumulé et sa dette nette qui comprend les gains et pertes de réévaluation cumulés.

### Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Municipalité a adopté la nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en vertu du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». La nouvelle norme établit quand comptabiliser et comment évaluer un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et fournit les exigences connexes en matière de présentation des états financiers et d'informations à fournir. Conformément à ces recommandations, le changement a été appliqué de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

Selon la nouvelle norme, un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisé à la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service une immobilisation corporelle lorsque certains critères sont remplis, comme décrit dans la note 3.

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour un montant de 123 500 \$, inclus dans l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, découlent des obligations de la Municipalité d'enlever et éliminer l'amiante. Puisque la Municipalité a adopté la norme de façon prospective, il n'y a eu aucune modification sur les chiffres des années précédentes.

### Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Municipalité a adopté les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et l'information à fournir sur les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés en vertu du chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Le nouveau chapitre est appliqué de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

## **2. Méthodes comptables futures**

*Date d'application : 1<sup>er</sup> janvier 2024*

### Chapitre SP 3400 – Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon rétroactive ou prospective.



### **3. Méthodes comptables**

Les états financiers de la Municipalité sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers du CCSP est mis sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état de la situation financière présente les actifs financiers, les passifs et les actifs non financiers de la Municipalité. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. La dette nette est la différence entre les actifs financiers et les passifs.

#### *Périmètre comptable*

##### États financiers

Ces états financiers présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles et incluent les opérations de tous les comités du conseil.

#### *Entité non consolidée*

##### Le Comité directeur pour le recyclage des déchets de la région de Hawkesbury

La situation financière du Comité directeur pour le recyclage des déchets de la région de Hawkesbury et ses opérations administrées par la Municipalité ne sont pas consolidées, car elles ne sont pas contrôlées par la Municipalité et font l'objet d'états financiers distincts.

#### *Référentiel comptable*

##### Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou services et la création légale d'une obligation à payer.

##### Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utiles de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de la dette nette pour l'exercice.

##### Instruments financiers

La Municipalité comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Municipalité peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. La Municipalité n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.



### 3. Méthodes comptables (suite)

#### *Référentiel comptable (suite)*

##### Instruments financiers (suite)

La Municipalité évalue par la suite les placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que tous les instruments dérivés à la juste valeur, à l'exception des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments. La juste valeur est établie selon les cours publiés. Les transactions d'achat ou de vente de ces articles sont enregistrées à la date de transaction. Les gains et pertes nets résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. La Municipalité n'a pas présenté d'état des gains et pertes de réévaluation, car elle ne dispose d'aucun élément donnant lieu à des gains et pertes de réévaluation. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont évalués ultérieurement au coût, diminué de toute perte de valeur. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en charges. Autrement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers, à l'exception des instruments dérivés, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est enregistrée dans l'état des résultats. Les dépréciations d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût après amortissement pour refléter les pertes de valeur ne sont pas reprises pour les plus-values ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont présentées dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration d'un actif. Le coût, moins la valeur résiduelle de l'immobilisation corporelle, est amorti selon la méthode linéaire avec les durées de vie estimatives suivantes :

Améliorations aux terrains	20 ans
Bâtiments et installations	20 à 70 ans
Aqueducs et égouts	30 à 60 ans
Véhicules	8 à 25 ans
Routes et ponts	12 à 80 ans
Machines et équipements	5 à 20 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

L'amortissement débute dans le mois où l'actif est mis en service et se termine dans le mois de la disposition. Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 15 000 \$ pour les installations civiles et de 5 000 \$ pour les actifs regroupés et pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour une raison d'efficacité. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, des véhicules, des poteaux et des défibrillateurs.

##### Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état de la situation financière à la juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.



### **3. Méthodes comptables (suite)**

#### *Référentiel comptable (suite)*

##### Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

##### Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon l'approche du premier entré, premier sorti.

##### Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés, jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation pour laquelle elle a reçu les fonds.

##### Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et que les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

##### Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

##### Avantages sociaux futurs

Les avantages reliés aux congés de maladie sont enregistrés lorsque les droits sont gagnés.

##### Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

La Municipalité comptabilise le passif relié à l'obligation de mise hors service d'une immobilisation découlant de l'acquisition, du développement, de la construction ou de l'exploitation normale d'une immobilisation, dans l'exercice au cours duquel il est engagé et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être faite. Le passif est évalué selon la meilleure estimation de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle.

Lorsque le passif pour une obligation liée à la mise hors service est initialement reconnu, le coût correspondant est ajouté au coût de l'actif correspondant et est amorti sur la durée de vie utile de l'actif.

Dans les exercices subséquents, le passif est ajusté pour tenir compte des changements résultant du passage du temps et des révisions de l'échéancier ou du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation. L'accroissement du passif résultant de l'écoulement du temps est imputé aux résultats, tandis que les changements du passif résultant des révisions de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisés comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif à long terme correspondant.

La Municipalité continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les déboursés effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.



**Canton de Hawkesbury Est**  
**Notes complémentaires**  
31 décembre 2023

**3. Méthodes comptables (suite)**

*Référentiel comptable (suite)*

Réserves et fonds de réserve

Les réserves et fonds de réserve consistent en des fonds mis de côté par le conseil pour des raisons spécifiques.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, les durées de vie utiles des immobilisations corporelles et l'évaluation de certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

**4. Activités des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires**

Les montants collectés au nom des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires sont composés des éléments suivants :

	Comtés unis	Conseils scolaires	Total
	\$	\$	\$
<b>2023</b>			
Imposition	<b>2 144 018</b>	<b>836 030</b>	<b>2 980 048</b>
Paiements tenant lieu d'impôts	<b>35 582</b>		<b>35 582</b>
	<b>2 179 600</b>	<b>86 030</b>	<b>3 015 630</b>
02 2			
Imposition	2 034 435	81 912	2 856 347
Paiements tenant lieu d'impôts	34 225		34 225
	2 068 660	81 912	2 890 572

**5. Emprunt bancaire**

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 500 000 \$ (2 500 000 \$ en 2022), portant intérêt au taux préférentiel bancaire, renouvelable en 2024, dont 1 580 000 \$ (1 570 000 \$ en 2022) ne sont pas utilisés en fin d'exercice.

**6. Avantages sociaux futurs**

Le montant des avantages sociaux futurs de 17 560 \$ (16 630 \$ en 2022), apparaissant à l'état de la situation financière, représente les congés de maladie accumulés. Les congés de maladie s'accumulent à un taux de 1,25 jour par mois jusqu'à un montant maximal équivalant à 50 % du salaire annuel de l'employé.

Les congés de maladie accumulés sont remboursables lorsque les congés de maladie sont pris et sont assujettis à un remboursement lorsqu'un employé quitte son emploi avec la Municipalité.

Les journées de maladie annuelles non utilisées sont payées annuellement. Selon la nouvelle politique, il y a maintenant 8 jours de maladie par année. Les journées accumulées avant 2020 sont sujettes à l'ancienne politique.



**Canton de Hawkesbury Est**  
**Notes complémentaires**  
 31 décembre 2023

**7. Revenus reportés**

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
Subvention	<b>6 692</b>	228 916
Entretien des cours d'eau	<b>277</b>	277
Frais de développement	<b>7 089</b>	7 089
Parcs	<b>13 600</b>	11 500
Subventions – taxe fédérale sur l'essence	<b>373 620</b>	263 051
	<b>401 278</b>	510 833

La variation nette des revenus reportés au cours de l'année s'explique comme suit :

Montants reçus	<b>247 810</b>	335 085
Montant remboursé	<b>(2 673)</b>	-
Revenus constatés	<b>(354 692)</b>	(9 331)
	<b>(109 555)</b>	325 754
Revenus reportés au début	<b>510 833</b>	185 079
Revenus reportés à la fin	<b>401 278</b>	510 833

**8. Emprunts**

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
Le solde des emprunts montré à l'état de la situation financière est composé des éléments suivants :		
. emprunts contractés par la Municipalité, portant intérêt entre 3,06 % et 6,35 %, échéant entre 2024 et 2040	<b>1 303 169</b>	1 379 130
. des emprunts contractés ci-dessus, la responsabilité pour le remboursement du capital et de l'intérêt pour des prêts pour des cours d'eau souterrains est assumée par des individus. À la fin de l'exercice, le montant non échu est de	<b>(73 800)</b>	(93 500)
	<b>1 229 369</b>	1 285 630

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	Imposition générale	Frais des usagers	Total
	\$	\$	\$
2024	128 639	38 916	167 555
2025	135 221	37 974	173 195
2026	213 976	32 766	246 742
2027	123 419	33 915	157 334
2028	92 452	32 047	124 499
Ensuite	360 044	-	360 044
	<b>1 053 751</b>	<b>175 618</b>	<b>1 229 369</b>

La Municipalité est responsable conditionnellement des emprunts se rapportant au drainage au moyen de tuyaux effectués par des propriétaires de terres agricoles avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). La Municipalité perçoit les remboursements de prêts auprès des propriétaires et les remet au MAAARO. La Municipalité n'a pas d'historique de défaut de paiement sur ces emprunts. Le montant de capital à payer au 31 décembre 2023 s'élevait à 73 800 \$ (93 500 \$ en 2022) et n'est pas comptabilisé à l'état de la situation financière.



**Canton de Hawkesbury Est**  
**Notes complémentaires**  
31 décembre 2023

---

**8. Emprunts (suite)**

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales et du Logement.

**9. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles**

La Municipalité a comptabilisé une estimation des obligations de mise hors service d'immobilisations de 123 500 \$ pour enlever et éliminer l'amiante dans les bâtiments. La nature du passif est liée aux matériaux contenant de l'amiante dans plusieurs des installations de la Municipalité qui devront être correctement éliminés lorsque les bâtiments seront vendus ou que des travaux de restauration seront entrepris. Les hypothèses utilisées pour estimer la responsabilité comprennent les divers types de matériaux contenant de l'amiante dans chacun des bâtiments de la Municipalité, ainsi que la norme de travail qui sera nécessaire pour retirer en toute sécurité les matériaux contenant de l'amiante. De plus, des hypothèses ont été formulées concernant la durée de vie utile restante de tous les bâtiments de la Municipalité qui contiennent des matériaux contenant de l'amiante afin de déterminer quand les coûts de remise en état pourraient être engagés.

**10. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie**

*Opérations sans effet sur la trésorerie*

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 1 720 323 \$ (2 104 422 \$ en 2022), dont 6 208 \$ (9 416 \$ en 2022) ont été payés après la fin d'exercice, effet non monétaire de 123 500 \$ (valeur nulle en 2022) lié à l'obligation de mise hors service d'immobilisations et 1 590 615 \$ (2 095 006 \$ en 2022) ont été payés au cours de l'exercice.

**11. Régimes de retraite**

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime interemployeurs qui, en 2023, s'appliquait à 14 membres du personnel (17 en 2022). Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à être reçu par les employés en fonction du nombre d'années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué au RREMO en 2023 était de 86 259 \$ (81 950 \$ en 2022) pour les services courants et est inclus dans les charges à l'état des résultats.

**12. Éventualités**

*Poursuites judiciaires*

Des poursuites judiciaires sont en cours contre la Municipalité par des tiers. Il est impossible à ce moment de déterminer le montant, s'il y a lieu, des jugements qui pourraient être accordés contre la Municipalité. Tout montant accordé au-dessus de la couverture d'assurance sera imputé aux dépenses de l'exercice en cours. La Municipalité maintient une couverture d'assurance pour responsabilité civile jusqu'à 20 000 000 \$.



### **13. Engagements**

#### *Agence ontarienne des eaux*

En rapport avec un contrat de service conclu entre la Municipalité et l'Agence ontarienne des eaux (l'« Agence ») en 2024, le système d'égout est exploité par l'Agence. La Municipalité est dans l'obligation de pourvoir à tous les frais de fonctionnement de ce projet. Le contrat vient à échéance en 2028. Les décaissements totaux au cours des cinq prochains exercices ont été estimés à 320 000 \$.

#### *Enfouissement et collecte des déchets*

La Municipalité a signé une entente en 2021 pour la collecte des déchets de janvier 2022 à décembre 2027. La Municipalité a également prolongé l'entente pour l'enfouissement des déchets signée en 2010 jusqu'en décembre 2024. Les décaissements totaux prévus au cours des quatre prochains exercices ont été estimés à 960 000 \$.

#### *Projet capital*

La Municipalité a signé un contrat pour un projet capital. Les paiements futurs s'élèveront à 407 300 \$.

#### *Bibliothèque*

La Municipalité a signé une entente en 2023 pour les services de la bibliothèque pour ses résidents. L'entente vient à échéance en 2027. Les paiements futurs s'élèveront à 57 100 \$.

### **14. Instruments financiers**

La Municipalité dans le cadre de ses opérations porte un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à des risques importants en matière d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier subisse une incidence défavorable en raison d'une variation des taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, soit le risque lié aux flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, soit le risque de prix.

La Municipalité est exposée au risque de prix découlant des variations des taux d'intérêt en raison de son emprunt bancaire et ses emprunts, qui porte intérêt à taux variables et à taux fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Municipalité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la Municipalité à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

#### Risque de liquidité

L'objectif de la Municipalité est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Municipalité surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2023, les principaux passifs financiers étaient l'emprunt bancaire, les crédateurs et charges à payer et les emprunts.



**Canton de Hawkesbury Est**  
**Notes complémentaires**  
31 décembre 2023

---

**15. Chiffres du budget**

Le budget initial de fonctionnement, approuvé par la Municipalité pour 2023, est présenté dans l'état des résultats. Le budget pour les investissements dans les immobilisations corporelles est établi sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des montants d'acquisitions réels.

Aux fins de ces états financiers, les chiffres du budget ont été présentés sur une base compatible avec la présentation des chiffres réels.



**Canton de Hawkesbury Est**  
**Immobilisations corporelles**  
 Exercice clos le 31 décembre 2023

**Annexe 1**

	Terrains et améliorations aux terrains	Bâtiments et installations	Aqueducs et égouts	Véhicules	Routes et ponts	Machines et équipement	Construction en cours	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>									
Au début	1 798 275	2 728 811	4 648 792	2 585 747	15 968 034	1 278 888	1 675 546	<b>30 684 093</b>	28 605 608
Acquisitions	34 148	188 728	68 549	367 717	30 019	246 256	784 906	<b>1 720 323</b>	2 104 422
Cessions	-	(37 470)	-	(249 660)	-	-	-	<b>(287 130)</b>	(25 937)
Transfert	-	5 403	1 546 893	-	-	-	(1 552 296)	-	-
À la fin	1 832 423	2 885 472	6 264 234	2 703 804	15 998 053	1 525 144	908 156	<b>32 117 286</b>	30 684 093
<b>Amortissement cumulé</b>									
Au début	326 224	948 875	1 483 116	1 098 848	9 136 199	758 798	-	<b>13 752 060</b>	13 020 365
Amortissement	11 996	175 842	105 809	102 558	414 856	75 467	-	<b>886 528</b>	757 632
Amortissement cumulé sur la cession	-	(15 970)	-	(172 227)	-	-	-	<b>(188 197)</b>	(25 937)
À la fin	338 220	1 108 747	1 588 925	1 029 179	9 551 055	834 265	-	<b>14 450 391</b>	13 752 060
<b>Valeur comptable nette</b>	1 494 203	1 776 725	4 675 309	1 674 625	6 446 998	690 879	908 156	<b>17 666 895</b>	16 932 033



**Canton de Hawkesbury Est**  
**Excédent accumulé**  
 Exercice clos le 31 décembre 2023

**Annexe 2**

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
<b>Réserves</b>		
Immobilisations corporelles		
Incendie	<b>32 000</b>	32 000
Voirie	-	75 000
Égouts sanitaires	<b>62 302</b>	35 496
Loisirs	<b>21 389</b>	32 077
Fonds de roulement	<b>270 325</b>	270 325
Recyclage/déchets	<b>18 571</b>	-
	<b>404 587</b>	444 898
<b>Fonds de réserve</b>		
Immobilisations corporelles		
Égouts sanitaires	<b>47 049</b>	47 029
Réserves et fonds de réserve (annexe 3)	<b>451 636</b>	491 927
<b>Fonctionnement</b>		
. pour une augmentation de l'imposition générale		
- général	<b>(122 275)</b>	(158 232)
. pour une (augmentation) diminution des redevances des usagers		
- collecte et enfouissement des déchets et recyclage	-	(12 971)
- égouts	<b>(1 247)</b>	10 027
	<b>(123 522)</b>	(161 176)
Investi dans les immobilisations corporelles	<b>16 437 526</b>	15 646 403
Immobilisations corporelles non financées	<b>(490 212)</b>	(360 163)
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles non financée	<b>(123 500)</b>	-
	<b>15 823 814</b>	15 286 240
	<b>16 151 928</b>	15 616 991



**Canton de Hawkesbury Est**  
**État des résultats des réserves et des fonds de réserve**  
Exercice clos le 31 décembre 2023

---

**Annexe 3**

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
	\$	\$	\$
<b>Revenus de placement</b>	-	<b>20</b>	18
Transferts nets du :			
Fonctionnement	(69 521)	<b>45 377</b>	37 598
Immobilisations corporelles non financées	(36 935)	<b>(85 688)</b>	(30 812)
Variation des réserves et fonds de réserve	(106 456)	<b>(40 291)</b>	6 804
Réserves et fonds de réserve au début	491 927	<b>491 927</b>	485 123
<b>Réserves et fonds de réserve à la fin (annexe 2)</b>	385 471	<b>451 636</b>	491 927



**Canton de Hawkesbury Est**  
**État des charges par nature**  
Exercice clos le 31 décembre 2023

---

**Annexe 4**

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
	\$	\$	\$
<b>Charges</b>			
Salaires, traitements et avantages sociaux	1 467 651	<b>1 452 114</b>	1 506 117
Intérêts	62 820	<b>46 318</b>	45 325
Matériaux	923 760	<b>989 400</b>	1 197 218
Services contractuels	1 208 561	<b>1 221 251</b>	1 270 496
Loyers et frais financiers	30 300	<b>41 489</b>	13 954
Transferts externes	82 290	<b>64 626</b>	81 477
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>886 528</b>	757 632
<b>Total des charges par nature</b>	<b>3 775 382</b>	<b>4 701 726</b>	<b>4 872 219</b>